

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

**COPIE DE RÉOLUTION**

NUMÉRO 7508 SÉANCE DU 25 mars 2024

**Sont présents:**

<b>Rémy Vincent</b>	<b>Grand Chef (absent)</b>
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial (intérim)
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

**DEMANDE DE TRANSFERT DE BANDE - MARIE-ÈVE PAGÉ**

**Attendu que** Mme Marie-Ève Pagé, membre inscrit de la bande des Innus de Pessamit, a fait parvenir une demande de transfert de bande à la Nation huronne-wendat (la « NHW »);

**Attendu que** la demande de Mme Pagé est conforme aux exigences mentionnées dans la résolution no. 7142 qui est datée du 18 janvier 2021, plus précisément au point 2 : Pour un Indien inscrit au Registre, membre d'une autre Première Nation et dont le (la) conjoint(e) est un membre inscrit de la NHW, c'est-à-dire : a) être âgé(e) d'au moins 18 ans; b) être marié(e), uni(e) civilement ou conjoint(e) de fait, depuis au moins 5 ans sans interruption avec un Huron-Wendat statué; c) présenter une demande écrite au CNHW; d) fournir les pièces justificatives exigées; e) consentir à la tenue d'une enquête policière à son sujet.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Stéphane B. Picard, **appuyé** par le Chef familial Daniel Sioui, et **résolu:**

- **Que** le Conseil de la Nation huronne-wendat approuve et accepte le transfert à la Nation huronne-wendat de Mme Marie-Ève Pagé;
- **Que** les démarches auprès du Registraire des Indiens soient entreprises dans les plus brefs délais pour procéder à ce transfert.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 26 mars 2024 **Résolution adoptée à l'unanimité**



SECRÉTAIRE  
TINA DURAND